

# أهمية الوقاية وأخلاق الحياة العامة في مكافحة الفساد

مولاي العربي شعلال

رئيس قسم التنسيق والتعاون الدولي

الهيئة الوطنية للوقاية من الفساد ومكافحته

## تعريف الفساد:

إن تعريف الفساد ليس بالأمر الهين، ورسم حدوده ليس أقل من ذلك؛ بسبب طبيعته الغامضة، وتعدد أشكاله، وصعوبة فهمه، ولهذه الأسباب، لم تقدم اتفاقية الأمم المتحدة لمكافحة الفساد، ولا القانون رقم 06.01 المتعلق بالوقاية من الفساد ومكافحته، تعريفاً للفساد، ولكن اقتصر على تجريم عدد من الأفعال التي توصف بأنها أعمال فساد.

ومع ذلك، فإن هناك عدة تعريفات للفساد، لكنها عامة وغير دقيقة؛ حيث يتم تعريفه قانوناً بطريقة موجزة، على أنه إساءة استخدام لسلطة يتلقاها شخص بالتفويض لتحقيق أغراض خاصة.

كما يُعرّف الفساد اجتماعياً على أنه انتهاك للقواعد الأخلاقية والدينية والآداب العامة.

### محاربة الفساد في الجزائر (جهود كثيرة، نتائج ضعيفة):

لا تعود محاربة الفساد في الجزائر إلى اعتماد اتفاقية الأمم المتحدة لمكافحة الفساد، بل تعود إلى السنوات الأولى من الاستقلال؛ وذلك من خلال التجريم وتشديد العقوبات المفروضة على قضايا الفساد. لقد تم اتخاذ العديد من الإجراءات والقيام بكثير من الإصلاحات المؤسسية والقانونية لتعزيز سيادة القانون وإرساء مبادئ الحكم الرشيد من خلال تكريس قيم النزاهة والمسؤولية والشفافية في الحياة العامة. كل هذه الجهود لم يكن لها الآثار المتوقعة، بل على العكس أصبح الفساد في السنوات الأخيرة أسلوباً للحكم، والأخطر من ذلك، أصبح المجتمع أكثر تسامحاً مع الممارسات الفاسدة، التي يتم تبريرها واستيعابها ضمن الممارسات الاجتماعية الشائعة، حيث أصبح الفساد قيمة اجتماعية يغذيها حب التباهي والتفاخر بالمكسب غير المشروع. يُعزى هذا الفشل في المقام الأول إلى سياسة التراخي والإفلات من العقاب، ولكن أيضاً إلى عدم فعالية الإجراءات المتخذة للتغلب على هذه الظاهرة. يعود الفشل أيضاً إلى الافتقار إلى التدابير الوقائية والتحسيس والتوعية ضد أضرار هذا الوباء.

### الوقاية، دور الهيئة الوطنية للوقاية من الفساد ومكافحته:

تعتبر الوقاية وسيلة مكافحة استباقية، تتمثل في مجموعة من الأحكام والتدابير

التي من شأنها أن تمنع بروز ظاهرة الفساد أو تفاقمها أو امتدادها.

تتصف الوقاية بميزة القضاء أو على الأقل الحد من الظروف المواتية لاحتفال حدوث أعمال فساد وزيادة اليقظة تجاه هذه الظاهرة، من خلال استباق تدابير لمكافحة الفساد بشكل أفضل، فهي تقلل من الحاجة إلى العقاب.

فمن هذا المنطق تحاول الهيئة الوطنية للوقاية من الفساد ومكافحته محاصرة الفساد؛ وأدرجت ذلك في الاستراتيجية الوطنية للوقاية من الفساد ومكافحته التي تعكف على إنجازها. لقد أعطت الهيئة الوطنية للوقاية من الفساد ومكافحته الأولوية للتكوين والتحسيس كآلية لمكافحة الفساد، امتثالاً لأحكام اتفاقية الأمم المتحدة لمكافحة الفساد التي توصي بتطوير برامج التعليم والتدريب لفائدة الموظفين العموميين من خلال تزويدهم بالتدريب المتخصص والملائم لتوعيتهم بمخاطر الفساد الملازمة لأداء واجباتهم.

### أهمية التزام القطاعات ذات إمكانات التعبئة الواسعة:

إدراكاً منها بالأهمية الكبيرة لدور قطاعات معينة ذات إمكانات تعبئة قوية وذات تأثير معنوي، مثل وزارة الشؤون الدينية والأوقاف، ووزارة التربية الوطنية، ووزارة التعليم العالي والبحث العلمي، ووزارة الشباب والرياضة، فقد سعت الهيئة إلى الحصول على دعم هذه القطاعات، فتجسد ذلك من خلال إبرام اتفاقيات تعاون

معها. ولقد أبدى قطاع الشؤون الدينية والأوقاف استعداداه للالتزام بهذا النهج؛ من خلال تعبئة الطاقات البشرية والمادية الموجودة تحت تصرفه وقدرته لإيصال الرسالة من خلال المنابر المتعددة المتاحة له؛ تعزيز الأخلاق والقيم الروحية، وغرس ثقافة نبذ الفساد بأشكاله المختلفة لدى الأجيال الصاعدة.

### أخلقة الحياة العامة:

إن فكرة "إضفاء الطابع الأخلاقي على الحياة العامة" تحل تدريجياً محل فكرة مكافحة الفساد، ويبدو أن هذا المسار هو السبيل المثل للاتجاه الجديد للبلاد. تعد الشفافية أهم مكونات أخلقة الحياة العامة، وهذا المفهوم الجديد يتطلب إرساء مجموعة من الممارسات التي تسمح للمواطن بممارسة حق النظر في كفاءات إدارة الشؤون العامة. إن مكافحة الفساد تتطلب توحيد جهود الجميع، دون استثناء، وعمل دؤوب وطويل الأمد، من أجل الحد من انتشار هذه الآفة التي تأثر سلباً على تطور مجتمعنا ورفاهيته.

إن ما يعرض المجتمع للخطر ليس فساد القلة، بل هو صمت الجميع.

## ***L'importance de la prévention et de la moralisation de la vie publique dans la lutte contre la corruption***

**« Si vous trouvez la prévention trop cher, attendez de connaître le prix des traitements. » Citation**

**La corruption, ce mal, mal identifié.**

Définir la corruption, n'est pas chose aisée, cerner ses contours l'est encore moins, du fait de son caractère occulte, de la multiplicité de ses formes, et de la difficulté de son appréhension. C'est d'ailleurs pour ces raisons que, ni la convention des nations unies contre la corruption (CNUCC), ni la loi n°06.01 relative à la prévention et de lutte contre la corruption, ne donnent une définition de la corruption, mais se sont limités à incriminer un nombre d'actes, qu'ils qualifient de faits de corruption.

Néanmoins, il existe plusieurs définitions de la corruption, mais qui demeurent insuffisantes et générales.

Elle est ainsi définie juridiquement d'une manière sommaire, comme étant l'utilisation abusive d'un pouvoir reçu par délégation à des fins privées (transparency international) , Elle consiste, pour un agent public, de s'abstenir de

faire, de faire, de faciliter quelque chose, du fait de sa fonction, en échange d'une promesse, d'un cadeau, d'une somme d'argent ou d'avantages divers.

Elle est active pour l'auteur de l'offre de promesse, et passive pour celui qui, du fait de sa fonction, accepte ou sollicite cette offre.

En plus de cette définition juridique, la corruption est socialement définie comme étant une transgression des règles morales, religieuses et éthiques.

Aussi, et de par son incrimination pénale, la société la condamne fermement et la perçoit comme un phénomène immoral et une atteinte à ses valeurs fondatrices.

Lutte contre la corruption en Algérie : beaucoup d'efforts, peu de

résultats.

La lutte contre la corruption en Algérie, ne date pas de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption, mais remonte aux premières années de l'indépendance, et ce par l'incrimination pénale et l'aggravation des peines encourues en matière de corruption.

De nombreuses réformes institutionnelles et juridiques ont été engagées, pour renforcer les fondements de l'Etat de droit et asseoir les principes de la bonne gouvernance à travers la consécration des valeurs d'intégrité, de responsabilité et de transparence dans la vie publique.

Cette volonté politique s'est traduite par l'insertion de ces principes dans la Constitution de 2016.

L'une des mesures phare de ces réformes, reste, sans conteste la promulgation de la loi n°06.01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, qui représentait un gage du respect de l'Algérie de ses engagements internationaux, pris à la faveur de la ratification de la convention des nations unies contre la corruption (convention de Merida) en 2004.

En plus de cette mesure, l'Algérie a veillé à la mise en place d'un dispositif juridique et institutionnel de prévention et de lutte contre la corruption et de promotion de pratiques efficaces et pérennes, visant à sensibiliser, prévenir et réprimer tout acte de corruption.

Cependant, tous ces efforts, n'ont pas eu les effets escomptés, bien au contraire la corruption est devenue ces dernières années un mode de gouvernance, plus grave encore, la société est devenue plus tolérante envers les pratiques corruptives, qui sont même justifiées et assimilées à des pratiques sociales communes, la corruption s'est érigée en valeur sociale, nourrie par l'amour de l'apparat et de l'ostentation.

Cet échec est imputable en premier lieu à la politique laxiste et d'impunité, mais aussi à la faiblesse et l'inefficacité des mesures prise pour venir à bout de ce phénomène, et qui ne se présentaient que comme réponses circonstancielles à des situations particulières ou d'affaires qu'on ne pouvait dissimuler.

Le souvenir est encore vif, pour nous rappeler les campagnes passées dont

l'objectif, n'était pas orienté vers l'éradication de la corruption, mais était juste un subterfuge pour sortir d'une mauvaise posture politique ou sociale, en offrant en spectacle à la vindicte populaire des victimes expiatoires, à sacrifier sur l'autel d'une pseudo lutte contre la corruption.

L'échec est aussi, en partie dû à l'absence de mesures préventives, de l'éducation et de la sensibilisation contre les méfaits de ce mal, qui sont par ailleurs, des remèdes très efficaces pour l'immunisation de la société.

Bien que les années 2019 et 2020 ont été marquées par un éveil de la lutte contre la corruption, et ce , par la traduction d'un nombre considérable de hauts responsables et d'hommes d'affaires devant la justice et leur condamnation par

de lourdes peines, il n'en demeure pas moins que cet éveil ,ne suffit pas à lui seul d'endiguer ce fléau.

La prévention, rôle de l'Organe National de Prévention et de Lutte Contre la Corruption.

La corruption n'est pas un phénomène temporel ou conjoncturel, mais un

phénomène qui s'installe de façon durable et vicieuse dans tous les domaines de l'activité sociale, économique et politique et se niche dans toutes les

articulations de l'administration. Son endiguement n'est pas une affaire qui se règle imminemment, mais demande du temps et du travail, et qui ne serait possible que par la mise en œuvre d'une politique efficace de prévention, qui s'étale dans le temps et dont les résultats ne seraient perceptibles que dans le moyen et le long terme.

La prévention, est un moyen de lutte proactif, constitué d'une batterie de dispositions et mesures susceptibles d'empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension du phénomène de la corruption.

Elle a l'avantage, de supprimer ou du moins de réduire, les conditions et donc la probabilité de survenue des actes de corruption,

et d'augmenter la vigilance vis- à-vis du phénomène, en anticipant les mesures permettant de mieux combattre ses conséquences, elle réduit le besoin de sanction.

C'est dans cette logique que l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption, appréhende le combat contre la corruption, et accorde du crédit aux mesures préventives, seules à même de garantir l'atténuation de la

corruption, et qu'il traduit dans sa démarche depuis sa mise en place, mais aussi dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption à

laquelle il s'attèle.

L'organe a privilégié en premier lieu, la formation et la sensibilisation en tant que mécanisme de prévention de la corruption, en respect des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui recommande

l'élaboration de programmes d'éducation et de formation au profit des agents publics en leur assurant une formation spécialisée et appropriée afin de les sensibiliser aux risques de corruption inhérents à l'exercice de leurs fonctions.

Aussi la loi n ° 06-01 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, a adopté la même approche, pour faire bénéficier les agents publics d'une formation spécialisée, afin d'augmenter leur prise de conscience des risques de corruption.

C'est à cette fin, que l'organe a élaboré un programme national de formation et de sensibilisation contre la corruption, destiné aux agents publics, en particulier ceux occupant des fonctions et postes supérieurs, ainsi que les agents les plus exposés au risque de corruption.

Quatre (4) ans après son lancement, ce programme a permis la formation de

milliers d'agents publics tous secteurs confondus, et compte tenu de l'expérience acquise dans le domaine de la formation et de la sensibilisation, le programme a été réorienté vers les agents du secteur économique, et à la formation des formateurs.

Additivement à cette démarche, l'organe a proposé dans le cadre du projet de la stratégie nationale (20121/2025) une série de mesures

préventives, susceptibles de développer un environnement propice à la promotion de la transparence publique, des libertés individuelles et d'une justice équitable, pour une meilleure gestion des affaires publiques et d'une réduction conséquente de la corruption.

L'importance de l'engagement des secteurs à fort potentiel mobilisateur

Conscient de l'importance cruciale du rôle de certains secteurs fort potentiel mobilisateur, et à influence morale, à l'instar du ministère des affaires religieuses, de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et celui de la jeunesse et des sports, l'organe a obtenu l'adhésion de ces derniers à sa démarche, qui s'est matérialisée par la conclusion de conventions de coopération.

Ces conventions ont tenu compte des attributions de chaque secteur, en adoptant des approches spécifiques au domaine de prédilection de chacun d'eux.

Deux secteurs parmi ces derniers, méritent notre attention, du fait de leur influence et leur capacité de mobilisation, il s'agit du secteur de l'éducation nationale et du secteur des affaires religieuses.

La contribution de l'école dans la sensibilisation aux risques de corruption et à ses effets néfastes sur l'individu et la société, est cruciale dans le programme de prévention de la corruption.

C'est à ce titre que l'organe a conclu la convention avec le ministère de

l'éducation nationale, dont l'objectif principal est de sensibiliser les générations montantes aux principes et aux valeurs qui les protégeront à l'avenir des méfaits de ce phénomène, tels que l'honnêteté, la responsabilité et la transparence, dans les cadres de programme de formation réguliers et pérennes au profit des élèves. Ainsi, les notions de prévention et de sensibilisation contre la corruption, sont intégrés dans les programmes des trois niveaux de scolarité.

Aussi le secteur des affaires religieuses, s'est montré volontaire pour adhérer à cette démarche, et ce, par la mobilisation des capacités humaines et matérielles dont il dispose et de sa capacité de faire passer le message à travers la multitude de tribunes dont il

dispose.

L'organe croit en le rôle des institutions religieuses dans l'immunisation et la protection des citoyens contre ce fléau, en plus de la promotion de la morale et des valeurs spirituelles, comme vecteurs à la prise de conscience et à la sensibilisation aux risques de corruption et de ses effets néfastes sur l'individu et la société.

Ainsi, est en vertu de la convention, le ministère des Affaires religieuses, s'est engagé à œuvrer à la promotion et à la diffusion des concepts liés à l'éthique et à l'intégrité ; valeurs morales par excellence, et à la sensibilisation aux dangers de la corruption dans les différents espaces et par les supports disponibles.

Dans leur mission de promotion des principes et des valeurs, qui protègent la société des dommages de la corruption, les institutions religieuses devraient privilégier dans leur action, l'inculcation de la culture du rejet de la corruption sous ses diverses formes aux générations montantes et les élever en conséquence.

Moralisation de la vie publique, nouveau Credo

La notion de « **moralisation de la vie publique** » se substitue graduellement à la notion de lutte contre la corruption et devient un credo, cette tendance de faire appel à la morale dans la gestion de la chose publique, n'est qu'une prise de conscience de l'importance des principes moraux, de la vertu et de l'éthique pour regagner la confiance du citoyen dans les institutions de son Etat.

Cette voie semble être la voie privilégiée de la nouvelle direction du pays, c'est ce qui ressort de la lettre d'orientation du président de la république à la commission chargée de la révision de la constitution, où un axe lui est consacré.

En effet, le deuxième axe de la lettre, parle de moralisation de la vie publique et de la lutte contre la corruption, qui passe par la mise en place de mécanismes propres à éviter les conflits d'intérêts entre l'exercice des responsabilités publiques et la gestion des affaires de sorte à soustraire à l'influence de l'argent la gestion des affaires publiques.

Le renforcement des mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption, y compris l'implication de la société civile dans cette œuvre de salubrité publique, sont fondamentaux dans cette voie.

Une des composantes de la moralisation de la vie publique, demeure sans conteste, la transparence, cette notion nouvelle, exige la mise en place d'un

ensemble de pratiques permettant au citoyen d'exercer un droit de regard sur l'gestion de la chose publique.

En plus des obligations administratives qu'elle induit, la transparence exige également des obligations morales, d'intégrité, d'honnêteté, et de sincérité, à tous les niveaux de responsabilité.

La prévention et la moralisation, sans minimiser outre mesure, l'importance de la répression, nécessaire à la punition du crime, constituent désormais la panacée à ce mal.

Le combat contre la corruption nécessite, la fédération des efforts de tous sans exclusive aucune et un travail assidu et de longue haleine, pour arriver à endiguer un tant soit peu, la propagation de ce fléau qui altère profondément notre société.

En conclusion, je fais mienne cette ancienne citation « **Ce qui met la société en danger ce n'est pas la corruption de quelques-uns, mais le silence de tout le monde** ».

Moulay Larbi Chaalal Chef de division de la coordination  
et de la coopération internationale Organe National de  
Prévention et de Lutte Contre la Corruption

